

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



5 octobre 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	Le niveau de risque passe à « élevé » dans les zones de faibles altitudes. En cas de dégâts significatifs, privilégiez une récolte précoce. Tout traitement est inutile en cas de récolte d'ici 3 à 4 semaines
MATURITÉ	Les variétés Cayon, Arbéquine, Salonenque donnent des fruités mûrs et peuvent être récoltés.
CEIL DE PAON CERCOSPORIOSE	Assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique.
IRRIGATION	Poursuite des arrosages pour soutenir la lipogénèse.

INFOLIVE n° 21

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



Provence-Alpes-Côte d'Azur

MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le BSV n°20 du 5 octobre, les captures de mouches ont bien augmenté dans les zones de faibles altitudes. Au-dessus de 50 mètres d'altitude, les captures se stabilisent.

Les piqûres de ponte augmentent sur les vergers insuffisamment protégés alors que les dégâts restent globalement bien maîtrisés lorsque des protections ont été correctement appliquées.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau d'activité de la mouche est « **élevé** » dans les zones de faibles altitudes, mais il reste « **normal** » pour la saison dans les autres secteurs.

Le niveau de risque « normal » est à reconsidérer en fonction des variétés, de la charge en fruits et du maintien d'une irrigation :

- un verger aux variétés peu sensibles, avec une forte charge en fruits et des olives fripées présente un faible risque de dégâts.
- a contrario, un verger aux variétés sensibles, avec une faible charge en fruits et des olives turgescents peut présenter un fort risque de piqûres.

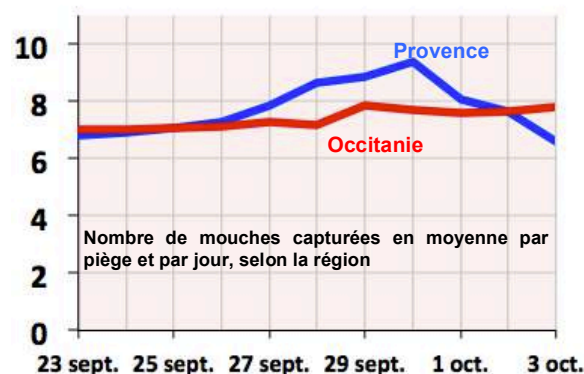
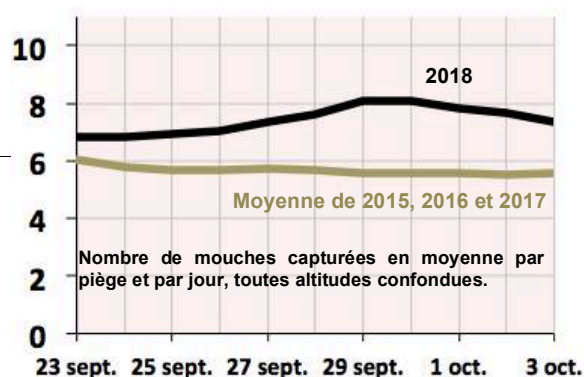
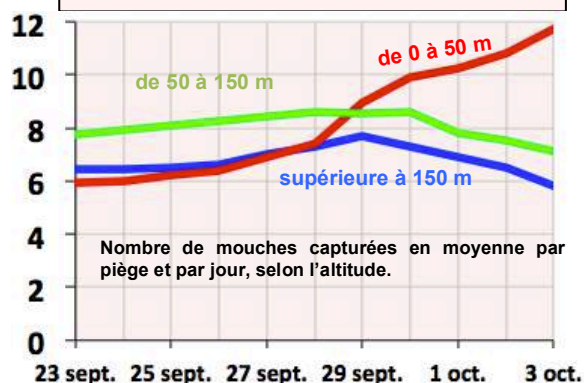
Dans tous les cas, nous vous encourageons à vous rendre sur vos parcelles pour observer la situation et évaluer précisément le risque.

☞ Préconisations :

La décision d'une intervention dépend directement des dégâts observés et de la date de récolte :

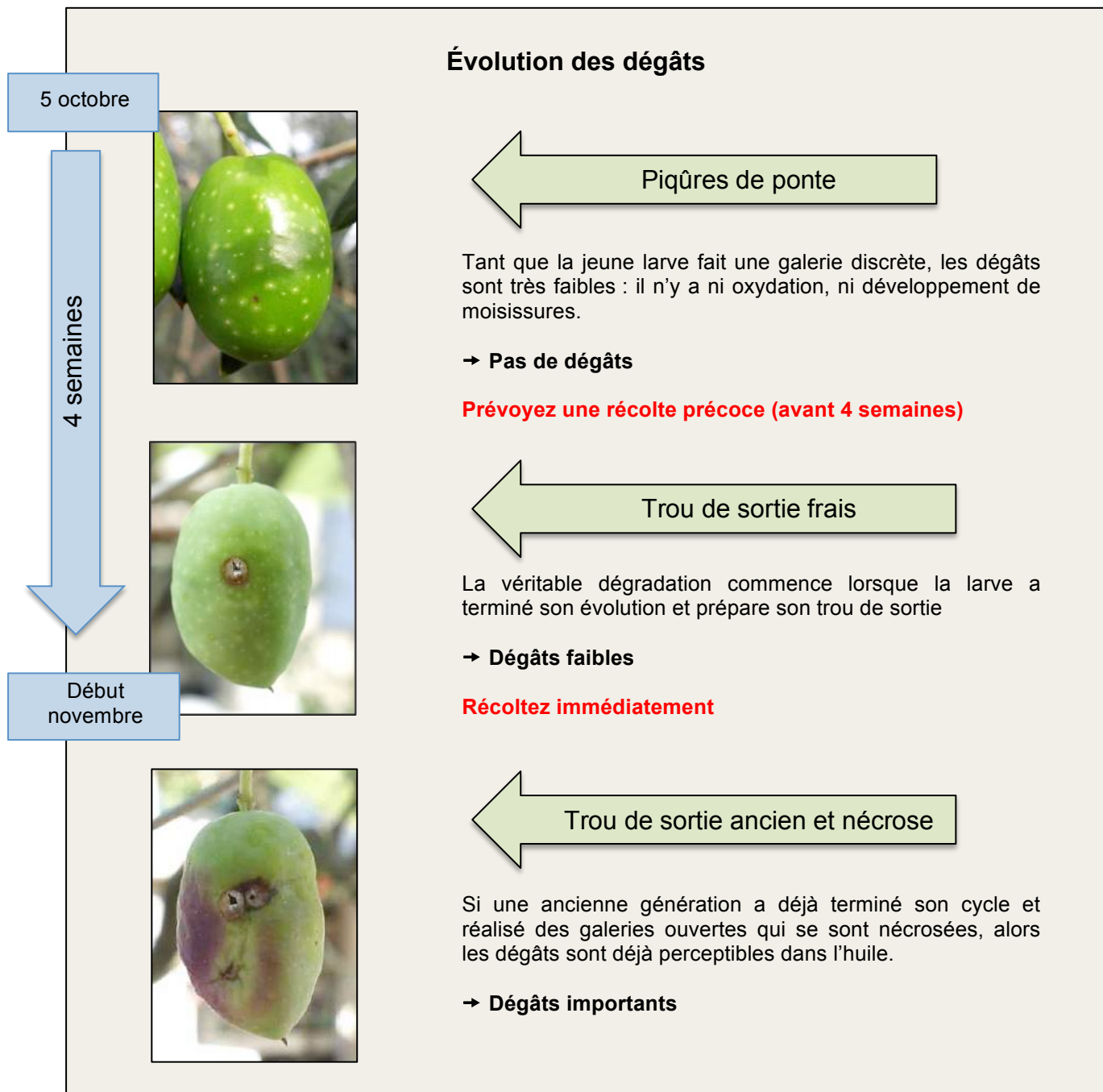
- si vous ne souhaitez pas intervenir, une **récolte précoce** d'ici 3 à 4 semaines est à privilégier. Les pontes des prochains jours n'auront aucune incidence sur la qualité des huiles obtenues.
- si les dégâts actuels sont significatifs (plus de 3 % d'olives avec trous de sortie ou 15 % d'olives avec larves), la **récolte précoce** reste la seule méthode permettant de garantir une huile de qualité, à condition de récolter moins de 3 à 4 semaines après les pontes. Tout traitement est inutile : la disparition des produits curatifs ne permet plus de rattraper ces situations critiques.
- si les dégâts restent minimes et vous prévoyez de récolter d'ici plus d'un mois, **une intervention est à prévoir** en cas de lessivage de la barrière minérale ou si le dernier traitement insecticide date de plus de 15 jours. Avant de traiter, tenez compte des pluies des prochains jours et des délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.



Le plus important est de **NE PAS TRAITER en approche de la récolte**, car aucun produit ne permet de contrecarrer les larves en activité, et encore moins les dégâts consécutifs aux trous de sortie existants. Les traitements insecticides réalisés actuellement augmenteraient fortement les risques de retrouver des résidus de produits phytosanitaires dans nos huiles.

Les variétés Arbéquine, Cayon sur la zone littorale, et surtout Salonenque donnent des fruités mûrs et sont à récolter rapidement. Les échantillons analysés cette semaine affichent des rendements plus satisfaisants : 12 à 14 % pour le Cayon sur le littoral varois, contre 17 à 20 % pour la Salonenque dans les Bouches-du-Rhône.



ŒIL DE PAON

👉 **Observations *** :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

👉 **Évaluation du risque** :

De nouvelles taches apparaissent actuellement dans certaines parcelles, suite aux contaminations intervenues lors des pluies d'été. De plus, la météo prévoit un risque d'averses pour la semaine à venir : il existe donc un risque de contamination pour les parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

👉 **Préconisations** :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. En cas de report du traitement, la maladie sera plus difficile à endiguer, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont marqué un léger repli, avec des ETP journalières comprises entre 2,5 et 4,5 mm. Aucune pluie significative n'est à signaler sur la période.

Relevés météo du 27 septembre au 3 octobre 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,1	3,3	2,5	2,7	2,7	2,6	3	3,2	3,5	3,6	3,8	4,5
Cumul en mm sur la semaine	ETP	22	23	18	19	19	18	21	23	25	25	26	31
	Pluies	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	5

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, le niveau d'alerte se situe à « renforcé » dans le département de l'Ardèche et dans les Pyrénées-Orientales (plaine du Roussillon). Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Les arrosages sont à poursuivre pour soutenir la lipogénèse.

☞ **En cas de pluies dans les prochains jours, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :**

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☞ **Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,5	1,6	1,2	1,3	1,3	1,2	1,4	1,5	1,7	1,7	1,8	2,1
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,3	2,4	1,8	1,9	1,9	1,9	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	3,2
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9	10	8	8	8	8	9	10	11	11	11	13

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP